

**MAIRIE
D'
ASCROS**



06260 ASCROS

☎04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

ASCROS, le 19 Avril 2018

Compte-rendu de la Réunion en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

Du Samedi 7 Avril 2018

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : ANGELIN René, BASSI-CARLIN Colette, BECCARIA Yann, BLAIN Michel avec procuration à BASSI-CARLIN Colette, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, GIOVANNESCHI Christiane, HAMES Nicole, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====
Ordre du Jour : Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2017 ; Budgets Communaux 2018 ; Vote des Taux d'imposition 2019 ; Ecole d'ASCROS et RPI ; Epicerie Communale ; Appartements Communaux ; Emplois Communaux ; Bar/restaurant sur la Place du Village ; Bibliothèque/Médiathèque Municipale d'ASCROS et Association ASCROTHERQUE ; CCAA : délibérations à prendre - Pôle Métropolitain,... ; Requête de M. Yves JUGLARIS ; Requête de l'Association ISATIS - matériel de la chèvrerie ; Projets communaux : Cadres de l'horloge, Numérotation des rues,... ; SDAN : Schéma Départemental d'Aménagement du Numérique ; SDIS : a) DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie, b) Hydrants ; PNR : adhésion de communes ; Bassin d'eau potable d'ASCROS et SIVOM de Rourebel ; Assainissement - Station d'Épuration et raccordement de Sainte Anne ; dotations Cantonales 2016 et 2017 (voirie,...) ; CAT NAT 2016 ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS, et Association partenaire ISATIS ; Divers.

=====
0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Courrier de condoléances de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental, pour le décès de Madame Jeannine MANDARINO, Adjointe Honoraire. M. le Maire a fait observer une minute de silence en l'honneur de Mme Jeannine MANDARINO.

Adoption du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, en date du 23/12/17 :

Adopté à l'unanimité.

1) Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2017 :

CA COMMUNE : Dépenses : 1 123 174,38 euros,
Recettes : 1 359 024, 65 euros.

CA AEP : Dépenses : 486 109, 56 euros,
Recettes : 502 328,59 euros.

CA CCAS : Dépenses : 6 173, 42 euros,
Recette : 8397,92 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

2) Budgets communaux :

BP COMMUNE : Fonctionnement : Dépenses : 444 312,60 euros,
Recettes : 444 312,60 euros.

Investissement : Dépenses : 941 110,52 euros,
Recettes : 941 110,52 euros,

TOTAL en équilibre : 1 385 423,12 euros.

BP AEP : Fonctionnement : Dépenses : 23 119,03 euros,
Recettes : 23 119,03 euros,

Investissement : Dépenses : 381 500,25 euros,
Recettes : 381 500,25 euros,

TOTAL en équilibre : 404 619,28 euros.

BP CCAS : Fonctionnement : Dépenses : 7 507,71 euros,
Recettes : 7 507,71 euros,

TOTAL en équilibre : 7 507,71 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

3) Vote des taux d'imposition 2019 :

Taux d'imposition inchangés pour l'année 2019, pas d'augmentation d'impôts.

Taxe d'habitation : 12,35 % ;

Taxe sur le Foncier Bâti : 7,55 % ;

Taxe sur le Foncier non Bâti : 29,97 %.

Vote : Pour, à l'unanimité

4) Ecole d'ASCROS - RPI :

-Demande de subvention de Madame Edwina KORESSIOS, Directrice de l'Ecole d'ASCROS, pour une classe découverte à DARBRES (Ardèche), du 04 au 08 Juin 2018.

Participation de la commune d'ASCROS : 12 € x 5 jours x 10 élèves = 600,00 euros, comme chaque commune du RPI.

Vote : Pour, à l'unanimité

-La serrure du portail de l'école a été réparée aux frais de la CCAA de PUGET-THENIERS.

-Les enfants ont adressé, à la Mairie d'ASCROS, une carte postale de leur séjour à VALBERG.

-Des articles ont été diffusés dans NICE-MATIN pour relater toutes les animations faites aux écoles du RPI (carnaval,...).

-Une demande de lots a été faite auprès du Conseil Départemental des A-M, pour le LOTO du samedi 21 avril 2018 à LA PENNE, par l'Association « Les petits montagnards ».

- « Les petits montagnards » ont édité des calendriers que l'association a vendu au bénéfice de l'école.

-Compte rendu du conseil d'école du RPI : l'effectif 2017/2018 est resté équilibré.

-Projet de « Préau » et de réaménagement dans la cour de l'école, cette initiative est portée par la CCAA pour un montant de 95 000,00 euros. Un garde-corps sera également posé sur le parapet devant l'école. Une convention sera faite entre la commune et la CCAA avec une participation de la commune d'ASCROS DE 17 000,00 euros subventionnable à 80 % par le Conseil Départemental 06.

-Pose du compteur LINKY : concerne la CCAA.

-Mur de la 2^{ème} cour : le projet est en attente des informations et du devis suite au passage de l'expert de l'assurance de la CCAA.

5) Epicerie communale :

-Travaux à réaliser (rénovation des peintures) : en attente.

-Reliquat des loyers impayés : à voir avec les protagonistes.

-Se renseigner auprès des services de la Préfecture des A-M si l'Association « Le Four à pains d'ASCROS » existe toujours. Un courrier sera adressé à M. Le Préfet.

6) Appartements communaux :

-Logement 2100 : occupé par M. José CARUSO. Cet appartement lui est loué en dépannage avec un loyer précaire.

La commune lui adressera un courrier RAR afin qu'il libère l'appartement avec un préavis de trois mois.

-Devis de rénovation de l'appartement 2101 : refusé. Il sera proposé au futur locataire trois mois de loyer gratuits à condition qu'il prenne la rénovation à sa charge.

7) Emplois communaux :

-Règlement Intérieur : en cours de validation auprès des services du Centre de Gestion des A-M.

-Nomination d'un assistant de prévention : M. Henri DILMI, Conseiller Municipal.

-Mise à disposition d'un agent de l'ESAT d'ISATIS pour l'entretien du village à raison de 6 heures hebdomadaires effectuées le mercredi. M. Grégory KILO assurera ces heures.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Demande de M. Henri DILMI pour assurer quelques heures d'entretien dans le village. La Mairie se renseignera pour connaître le montant des charges patronales et salariales relatives.

8) Bar - Restaurant Communal d'ASCROS :

Le bar-Restaurant d'ASCROS est tenu par M. Nicolas ODVAD.

Actuellement M. Nicolas ODVAD est logé dans le village, chez un particulier (M. Eric ALLARD) avec un loyer de 300,00 euros mensuels.

-La redevance mensuelle du Bar-Restaurant, comprenant également le studio qui s'y rattache, s'établit à partir du 1^{er} avril 2018 avec les trois premiers mois gratuits et s'élève à 290,00 euros + 10 euros de charges soit 300,00 euros.

Il sera demandé à M. Nicolas ODVAD une caution de 7000,00 euros non encaissable, et une caution de 1000,00 euros encaissable.

Une caution de 600,00 euros (correspondant à 2 mois de loyer) sera demandée pour les locaux.

Vote : Pour, à l'unanimité moins une abstention

9) Bibliothèque - Médiathèque Municipale et association ASCROTHERQUE:

-Demande a été faite pour utiliser les locaux de la Bibliothèque et réunir les dames du village, le samedi, afin de créer un point de rencontre ; Réponse favorable.

-Médiévales 2018 : en attente de subvention départementale.

10) CCAA : délibérations - Pôle Métropolitain,...

Le Pôle Métropolitain concerne les Communautés de Communes : CCAA, CASA, PAYS DE GRASSE, CANNES ET PAYS DE LERINS.

Création d'un Pôle Métropolitain afin de mutualiser les moyens pour élaborer les gros projets. La présidence de ce Pôle Métropolitain est tournante (Chaque communauté de communes).

Vote : Pour, à l'unanimité

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées avec la CCAA de PUGET-THENIERS.

1 siège : Désignation des représentants :

Titulaire : Mme Colette BASSI-CARLIN,

Suppléant : M. Vincent GIOBERGIA.

Vote : Pour, à l'unanimité

Constitution d'un groupement de Commande pour les prestations intellectuelles : Contrôle technique, SPS, Diagnostics avec la CCAA de PUGET-THENIERS comme coordonnateur du groupement de commandes.

Vote : Pour, à l'unanimité

Constitution d'un groupement de commande pour les travaux de Voirie avec la CCAA de PUGET-THENIERS comme coordonnateur de groupement de commandes.

Vote : Pour, à l'unanimité

11) Requêtes :

Monsieur Yves JUGLARIS :

Monsieur Yves JUGLARIS souhaite récupérer le bois sur la piste de Collet-Renard, suite au chantier de restauration des pylônes électriques. Requête accordée.

Association ISATIS et matériel de la Chèvrerie :

Madame SABATIE demande la disponibilité du matériel.

Réponse à lui faire avec autorisation de venir voir le matériel et définir le prix de vente.

12) Projets communaux :

Cadrams de l'horloge de l'Eglise :

Le projet se fait sans Délégation de Maîtrise d'Ouvrage (DMO).

L'Etat a répondu défavorablement à la demande de subvention.

Véhicule électrique :

Article diffusé dans NICE-MATIN.

Panneaux de signalisation « Quartier STRECH » :

Les panneaux seront posés en accord avec les services de SDA CIANS VAR.

Vote : Pour, à l'unanimité

Plaques de rues :

Reprendre contact avec l'entreprise « PROVENCE SIGNALISATION ».

Toutes les autorisations des propriétaires sont réunies.

-Panneau « visuel » (devis de 3000,00 euros) en attente de la maquette et devis concurrentiel.

-Lorsque toutes les plaques de rues seront installées, la commune d'ASCROS lancera l'opération « Numérotation des rues ».

Restauration des tableaux de l'Eglise :

Subvention du Conseil Régional PACA : 80 % du montant des travaux de restauration (26 640,00 euros) soit 21 312,00 euros.

Dotation Cantonale 2016 :

Goudronnage de la plateforme de la parcelle communale C 865 afin d'y accueillir le chapiteau qui servira de salle polyvalente ainsi que des jeux de boules.

Dotation cantonale 2017 :

60 000,00 euros alloués par M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental 06 pour :

-Rénovation de la toiture et remplacement des volets du bâtiment communal (ancienne Mairie) ;

-Travaux de voirie sur la route de La Barma.

Vote : Pour, à l'unanimité

FRAT 2018 :

15 000,00 euros pour :

-Jardins partagés

-Achat de matériel de voirie (débroussailleuse, souffleur,...).

Transformateur de La Place :

Dossier en cours.

Dotation cantonale 2018 :

-Aménagement sportif dans la 2^{ème} cour de l'Ecole : participation communale 17 000,00 euros, subventionnable ;

-Chapiteau permanent sur la parcelle communale C 865 ;

-Travaux de voirie.

Vote : Pour, à l'unanimité

Jardin d'enfants :

L'Association ISATIS prendra en charge la replantation de la pelouse dans le cadre de ses prestations à la commune d'ASCROS.

DETR CAT NAT 2016 :

Courrier réponse de madame La Sous-Préfète Montagne, Madame Gwenaëlle CHAPPUIS, favorable à notre demande de subventions concernant ce dossier. La commune bénéficie aussi du soutien de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental 06.

Monument aux Morts :

La commune d'ASCROS commémorera le Centenaire de la Guerre 1914-1918 le 11 Novembre 2018.

Le projet de rénovation du Monument aux Morts s'élève à 12 000,00 euros, subventionné par la Région PACA et le Département 06.

Parking de Rourebel :

Il est nécessaire de remblayer le parking de Rourebel avec de la terre. Devis présenté par l'entreprise Laurent VALTIER pour un montant de 3 459,00 euros (sans TVA).

Dossier accepté.

Courrier adressé à M. Charles Ange GINESY concernant la route de La Barma, réponse favorable. En cours.

SDEG :

Nouveaux points d'Eclairage Public :

- Chemin de La Barma,
- Rue du Caire de Ville,
- Quartier Les crottes,
- Terrain de jeux de boules,

Projet d'un montant de 20 420,00 euros HT avec une subvention de 80% soit 16 336,00 euros.

Subventions du Conseil Départemental 06 :

5579,00 euros pour la restauration du Monument aux Morts ;

91 919,00 euros pour les travaux de réaménagement du Bar-Restaurant Communal d'ASCROS ;

137 086,00 euros }

69 263,00 euros } Construction de la Station d'Épuration ;

46 175,00 euros }

-Travaux de débouchage de la canalisation d'arrivée à la future Station d'Épuration : montant des travaux à venir (sera impacté sur le projet « Raccordement Sainte Anne 2^{ème} tranche »).

Le bureau d'étude en charge du dossier de « Raccordement de Sainte Anne 2^{ème} tranche » désigné par la commune est TPF Ingénierie - 06000 NICE.

Vote : Pour, à l'unanimité

Validation du devis présenté par la société ALTEC pour le remplacement de l'antenne WIFI pour les caméras de vidéo protection : montant 565,94 euros TTC.

Plaquette mi-mandat :

Une plaquette présentant le compte rendu de mi-mandat électoral 2014 / 2018 sera élaborée par les services la municipalité et éditée par un organisme spécialisé.

Montant prévu au budget du CCAS pour ce projet : 1 307,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

13) SDAN : Schéma Départemental d'Aménagement Numérique :

Etude prévue pour l'arrivée du « Haut Débit » en 2019.

14) SDIS :

47 interventions ont été recensées par le SDIS sur la commune d'ASCROS en 2017 pour le secours aux victimes (accidents, maladie...).

a/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

La commune d'ASCROS prendra un arrêté pour le DECI.

Vote : Pour, à l'unanimité

b/ Hydrants : définir une entreprise pour réaliser les contrôles des bornes à incendie.

La commune d'ASCROS prendra également un arrêté portant Règlement Départemental de Vigilance et d'Alerte, selon la réglementation.

15) Requête de M. et Mme BRIET :

Avis des services des Domaines sur la valeur vénale de la parcelle D 492, d'une superficie de 3 795 m², pour un montant de 75 000,00 euros.

Les intéressés souhaiteraient acquérir 600 m² de cette parcelle.

16) PNR : Adhésions de communes :

Nouvelles communes entrant dans le Parc Naturel Régional :
AMIRAT, COURMES et TOURETTES SUR LOUP.

Vote : Pour, à l'unanimité

17) Assainissement - Station d'Épuration au Village (Fuont Basse) :

En cours.

-Vanne d'eau potable du bâtiment communal bloquée, un nouvel essai sera fait pour l'ouvrir, sinon son remplacement sera à la charge de l'abonné, commune d'ASCROS.

18) Divers :

-BALL TRAP : 28 et 29 juillet 2018.

-Subvention communale au profit de l'Association des Anciens combattants de Roquesteron (UNC) : 50,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Fondation du Patrimoine :
Cotisation annuelle 2018 : 55,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Subvention demandée par M. Thomas CUEVAS, Président du Comité des fêtes d'ASCROS, pour les dépenses de fonctionnement de l'année 2018 : montant 1 500,00 euros.

Une subvention a également été demandée à M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental 06.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Remerciement des Services de la Protection Civile pour le don fait par la commune d'ASCROS aux victimes de l'ouragan IRMA ayant dévasté l'île de SAINT MARTIN en 2017.

- « Un petit mot » a été collé sur la porte de la Mairie concernant le stationnement « indiscipliné ».

-Courrier aux propriétaires concernant les chutes de pierres dans le village :

Mme Anne-Lise FOURNIER a répondu positivement et laisse le soin à la commune d'ASCROS de demander un devis afin de mettre le site en sécurité.

-14 Avril 2018 : la Ronde Historique de Saint Martin du Var traversera le village.

-La fête des voisins aura lieu le 26 mai 2018 sur la Placette.

-RALLYE D'ANTIBES : du 18 au 20 mai 2018.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 21 heures, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA**

